

Forfaits / Plafonds 2026

Prise en charge des Études promotionnelles et formations qualifiantes

Pour les établissements entre 100 et 200 agents (en ETP)

⇒ **Application d'un forfait/plafond** pour les diplômes suivants :

Formations	Forfaits / Plafonds
Diplôme d'Etat d'aide soignant	40 624 €
Diplôme d'Etat d'infirmier	132 025 €
Diplôme de cadre de santé	52 393 €
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée	43 826 €
Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	90 103 €
Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	114 152 €
Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social	28 442 €
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale	28 240 €

⇒ **Pour les autres formations qualifiantes**, un taux de prise en charge de **95 %** sera appliqué au coût réel du dossier



Ces forfaits plafonds sont des **sommes maximales** qui seront accordées aux établissements. Cela permet donc à chaque établissement d'envisager un cofinancement plus important sur certains dossiers.

Vos conseillers en gestion de fonds restent à votre disposition pour analyser, à vos côtés, à chaque campagne EP, la meilleure des stratégies.